

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epinal, le 21 novembre 2023

Garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant et accompagner les familles au quotidien

Sous la présidence de M. David Percheron, Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges, représentant Mme la Préfète, et en présence des vice-présidents :

- Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Vosges, Déléguée à l'enfance, la famille et à l'autonomie,
- Marie-Jeanne Couval, 1^{re} Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges,

Le comité départemental des services aux familles s'est réuni le 17 novembre 2023, en préfecture des Vosges avec l'ensemble des membres représentatifs des institutions et des professionnels parties prenantes des services aux familles invités.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles des Vosges (Sdsf)

Le Sdsf a pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux et de définir des actions départementales tenant compte des spécificités locales, en cohérence avec les priorités nationales en matière d'Enfance, Jeunesse, Parentalité et Animation de la vie sociale.

Les **quatre orientations stratégiques** retenue du Sdsf sont :

1. Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires ;
2. Développer et soutenir une offre de qualité aux familles ;
3. Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires ;
4. Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles.

Une attention particulière est portée quant à l'accessibilité **géographique, sociale et numérique** pour l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du Sdsf.

Un premier bilan et un plan d'actions pour 2024

Au cours de sa séance du 17 novembre 2023, le comité départemental des services aux familles des Vosges s'est vu présenter les modalités de contrôle en matière de **qualité d'accueil du jeune enfant** par le service de PMI du Conseil Départemental des Vosges.

La Caf des Vosges a également présenter ses modalités de **contrôle sur place action sociale** des établissements d'accueil du jeune enfant relevant de son champ de réglementation, ainsi que les modalités d'accompagnement et de soutien aux structures d'accueil du jeune enfant qui pourraient rencontrer des difficultés de gestion, dans une visée de préservation de l'offre d'accueil collective sur le territoire vosgien.

Le CDSF s'est ensuite vu présenter les éléments de bilan des actions 2023, ainsi que la présentation du plan d'action 2024, qui intègre deux nouvelles actions :

- **Soutenir le répit parental des parents d'enfants de 0 à 18 ans**, avec pour enjeu de prévenir l'épuisement (psychique et physique) et l'isolement des parents.
- **Assurer une cohérence des actions menées pour l'accompagnement au numérique**, avec pour enjeu de renforcer la cohérence des actions menées au plus près des familles pour les amener vers l'autonomie numérique, en assurant une transversalité des actions menées en matière de jeunesse et d'accompagnement à la parentalité.

Composition et périmètre du comité départemental des services aux familles des Vosges

Le CDSF des Vosges est présidé par la Préfète des Vosges, avec à ses côtés trois vice-présidents :

- Le Président du Conseil départemental des Vosges,
- Le Président de l'Association départementale des Maires des Vosges,
- Le Président du Conseil d'administration de la Caf des Vosges.

Son secrétariat général est assuré par la Caf des Vosges.

Le CDSF des Vosges est composé de 37 membres titulaires, représentant notamment les collectivités locales et leurs groupements, les services de l'Etat, les associations, les professionnels, les familles et les particuliers employeurs.

Dans les Vosges, le comité départemental a choisi d'élargir le périmètre de son action en intégrant d'autres thématiques : **la jeunesse et l'animation de la vie sociale**.

La composition du CDSF témoigne de la diversité des politiques publiques concernées par le champ des services aux familles et illustre les rôles de chacun.

Retrouvez le Schéma départemental des Services aux Familles sur caf.fr :



Contacts presse :

Caf des Vosges : Anne-Lise Monnot : 06 03 24 40 15 / communication@caf88.caf.fr